«Ami prof, ferme ta gueule ou casse toi !»

Le presque-recteur, et sans doute le préfet, ont décidé de ne pas renouveler des professeurs en raison de leurs activités syndicales ou associatives.

« A MAYOTTE, tu fermes ta gueule ou tu dégages ». Le message envoyé par l'administration n'est pas plus compliqué que cela. Le non-renouvellement de seize professeurs entérine ce slogan, en tout cas pour deux d'entre-eux – n'ayant pas pu nous pencher sur chaque cas individuel, et dans le bénéfice du doute, nous voulons bien admettre que certains étaient légitimes… Le plus médiatique – ce qui se traduit aussi par le message le plus fort – concerne Yann Durozad, porte-parole très actif du syndicat des enseignants du second degré, le SNES. Après avoir passé un an et demi sur le territoire, il a demandé son renouvellement pour les deux prochaines années scolaires. Ces demandes sont généralement acceptées sans difficulté, puisque l'académie manque de candidatures.

Cette année par exemple, quelque cent soixante-huit postes n'étaient pas pourvus en juin. Plus de vingt postes en Histoire Géo, la matière de Durozad, sont restés vacants - et à peu près autant en math, matière de Rhin (voir plus loin). Dans ces conditions, le presque-recteur ne peut se permettre de jouer la fine bouche. La reconduite d'un professeur pour deux années supplémentaires pose d'autant moins de problème lorsque celui-ci est compétent et sérieux. Ce qui semble bien être le cas de Durozad.

Un professeur apparemment irréprochable et motivé

Sa notation administrative annuelle portant sur la précédente année scolaire – qu'*Upanga* s'est procurée - en témoigne. Le 30 mars de cette année, sa chef d'établissement faisait état d'un enseignant « impliqué dans la vie de l'établissement » et ne trouvait aucun reproche à lui formuler. Sur les trois critères de notation (ponctualité/assiduité ; activité/efficacité ; autorité/rayonnement), Durozad pouvait même se targuer d'avoir empoché trois mentions « très bien ». Qui dit mieux ? Du côté de ses collègues, même constat : ceux que nous avons pu interroger parlent d'un professeur sérieux et compétent. Bref, pendant que certains viennent finir leur carrière sous les tropiques en se la coulant douce et obtiennent leur renouvellement, voilà que ce jeune prof dynamique est foutu dehors.

Fichtre ! Le presque-recteur - que certaines personnes l'ayant fréquenté présentent comme un ultra-libéral - n'aurait quand même pas osé punir un représentant syndical pour avoir fait son travail de syndicaliste ?! Tout porte pourtant à le croire, et même à l'affirmer.

S'il en était autrement, comment François-Marie Perring', du haut de sa tour d'ivoire du vice-rectorat, aurait-il pu juger du travail d'un professeur ayant reçu l'avis favorable de sa chef d'établissement ? Inutile de se creuser plus les méninges pour parvenir à la conclusion d'une sanction arbitraire. Il suffit en fait d'écouter Bruno Wils, le directeur de cabinet de Perring'. Ce dernier confirme en creux cette analyse au site malango-actualite.fr, en expliquant que l'avis de la principale « *ne concerne que l'établissement* », alors que « *celui du vice-recteur*

concerne l'ensemble de l'académie ». Il est vrai que le travail syndical dépasse souvent les frontières d'un seul établissement. Selon Wils, si Durozad avait effectivement été viré pour ces mauvaises raisons, cela irait « *contre les principes que nous défendons, contre la construction d'un esprit critique* ». De deux choses l'une : soit il dit vrai, et on peut constater que le presque-rectorat s'y prend comme un manche pour développer « l'esprit critique » de ses élèves. Soit il s'agit d'une belle phrase toute faite - autrement dit de paroles en l'air.

« *C'est tout simplement une vengeance personnelle. N'oublions pas que c'est Durozad qui a fait éclater l'histoire de l'accent et celle de l'utérus des Mahoraises, et que c'est encore lui qui demandait aux collègues d'exercer leur droit de retrait pendant les grèves* » assure un syndicaliste. Le porte-parole du Snes prenait à cœur sa mission syndicale et s'est montré particulièrement actif depuis sa nomination. Comme en plus, il savait parler aux journalistes et que l'équipe du SNES a bien occupé le terrain, le syndicat a monopolisé la couverture médiatique depuis plus d'un an. Un travail qui a d'ailleurs payé : le SNES-FSU a remporté les élections professionnelles d'octobre avec environ 70% des suffrages. Il a par ailleurs engrangé sept sièges sur onze au sein du Comité technique de proximité, avec Durozad en tête de liste.

« *Nous avons des échos de ses* (au vice-recteur, ndlr) *dîners en ville. Ce qu'on nous a rapporté est assez simple : il estimait avoir deux cailloux dans sa chaussure, Rivo* (leader du Snuipp ; ndlr) *et Durozad* ». Le premier paraît complètement indéboulonnable. D'abord, parce que c'est un « local » et qu'il n'est pas assujetti aux demandes de renouvellement. Ensuite, parce que sa base est forte et soudée derrière son leader. Lorsque Rivo a décidé de quitter la CGT-Ma, tous les instituteurs ou presque l'ont suivi au SE, puis au Snuipp. « *Ils ont tapé sur le plus fragile. C'était beaucoup plus facile de s'en prendre à lui, d'abord grâce à ce décret qui permet au vice-recteur de ne pas le renouveler. Mais aussi parce que c'est un mzungu, ça n'entraîne pas les mêmes réactions* » pense Rivo.

Or Durozad gênait Perring'. Les attaques du syndicaliste visant directement la personne du presque-recteur, lors des polémiques sur l'accent et l'utérus des Mahoraises, n'ont jamais été digérées. Le porte-parole du SNES formait aussi « *le trait d'union entre le premier et le second degré. C'est la première fois qu'à Mayotte, un syndicat du second degré soutient l'idée de l'indexation pour tous en remplacement des primes allouées uniquement aux enseignants du second degré* » explique un membre du Snes. Pour l'administration, farouchement opposée à cette évolution, cette unité syndicale au sein de la FSU inquiète.

« *On pensait que le mouvement social allait sauver nos têtes, qu'ils allaient vouloir calmer le jeu* » souffle aujourd'hui un Durozad amer. Il n'en a rien été, au contraire. En cherchant à réserver son billet interséjour, il a découvert que son administration ne lui proposait qu'un billet aller. Autrement dit, qu'il n'était pas renouvelé. Dans sa quête de calme, Perring' a plutôt choisi la méthode forte : Tu me gènes (parce que tu fais ton travail de syndicaliste), donc tu dégages !

Mêmes causes, mêmes effet pour Michel Rhin. Ou presque. Car ce professeur de mathématiques a pour sa part pu réserver, dans un premier temps, son billet interséjour. Ce n'est que le mardi 6 décembre, soit plus d'une semaine après Durozad, qu'il apprenait, dans un mail de sa hiérarchie, qu'il n'était finalement pas renouvelé. Ce décalage n'est pas anodin. Dans le cadre des renouvellements, la législation bien spécifique à Mayotte établie trois niveaux de décisions : d'abord, le chef d'établissement émet son avis (favorable, dans le cas de Rhin) ; ensuite, le presque-recteur suit ou non cet avis (dans ce cas précis, il semblerait qu'il ait été suivi puisque Rhin a pu réserver son billet interséjour, à la différence de Durozad) ; et en dernier ressort, le préfet prend la décision.

Or le mardi 6 décembre était la date fixée à la préfecture pour arbitrer les décisions. Après avoir approuvé le non-renouvellement de Durozad, le préfet a donc décidé de mettre fin au contrat de Rhin. C'est du moins la conclusion que l'on peut tirer de l'analyse du calendrier. Là encore, si on se demande comment le presque-recteur peut juger du travail d'un professeur depuis sa tour d'ivoire, c'est encore plus intrigant lorsqu'il s'agit du préfet depuis son rocher.

Surtout qu'encore une fois, l'avis du chef d'établissement de souffre d'aucune ambiguïté. A tel point que ce dernier, écoeuré par le non-renouvellement de son professeur de mathématiques, monte au créneau pour dénoncer ces agissements.

Il réclame l'application du droit ? Viré !

Pour expliquer son non-renouvellement, il faut donc une nouvelle fois se tourner vers les activités extra-scolaires de Rhin. Lors de son premier passage sur l'île, de 2004 à 2008, ce dernier s'était impliqué au sein du Resfim, Réseau Education Sans Frontières. En 2006, suite à son premier renouvellement, il a pris la présidence de l'association jusqu'à son départ au bout de ses quatre années de contrat. A son retour en 2010, il retrouve une organisation moribonde, pour ne pas dire totalement inerte. Il décide d'en reprendre les rênes et relance l'organisation, qui fait de nouveau parler d'elle après deux ans de silence. Le 23 février, le Resfim et d'autres associations organisent une manifestation pour réclamer le respect du droit des sans-papiers présents sur le territoire. Une manifestation qui déplaît fortement à la préfecture (lire *Upanga* n°39) qui encourage (orchestre ?) une contre-manifestation, après avoir déployé un service d'ordre complètement disproportionné pour encadrer la première.

Quelques semaines plus tard, suite à la publication d'un nouveau rapport accablant le centre de rétention administrative de Pamandzi, le Resfim récidive en organisant un rassemblement devant le CRA pour en dénoncer les conditions de rétention. A chaque fois, Rhin se place en première ligne, et place les autorités compétentes devant leurs responsabilités. Une démarche qui n'a pas plu, on s'en doute, aux représentants de l'Etat. De là à lui couper le sifflet ?! Lors de la première manifestation, la plus médiatique et celle qui lui a donc certainement coûté le plus cher, Rhin n'avait pourtant eu de cesse de répéter : « *Nous demandons simplement l'application du droit* ». Une revendication – surtout qu'il s'agit de celui des sans-papiers – que l'Etat ne peut plus entendre, ce qui est tout de même troublant, pour ne pas dire inquiétant.

Coup de bol, pour les responsables de ces non-renouvellements, la législation ne les oblige pas à motiver leurs décisions. Nous remarquerons d'ailleurs que ni le presque-recteur Perring', ni le préfet Degos, que nous avons tenté de joindre, n'ont souhaité s'exprimer sur le sujet. Une étrange façon de développer l'esprit critique…

Nicolas Bérard

> Le mot de Condro

L'arbitraire se nourrit du silence.

Dans la pensée commune, l'arbitraire renvoie à tout acte de gouvernement ou toute décision émanant d'une autorité ou d'un pouvoir institués où la volonté d'un individu remplace celle de la loi. Une autorité, un pouvoir, un individu qui se pose donc comme une instance de décision souveraine, à la fois d'attestation et de jugement.

Ainsi parle-t-on d'acte arbitraire, de décision arbitraire, d'autorité arbitraire, de pouvoir arbitraire. Et si l'on peut être victime de l'arbitraire, c'est que celui-ci inscrit les actes et les décisions humaines dans des rapports de force et dans un régime de sens où la foi, exigée de chaque individu, est déterminante.

Autrement dit, l'acte et la décision arbitraires échappent à toute légitimation démocratique. Il y a donc usurpation (de la légitimité démocratique) et violence. Ici, l'usurpation intervient à travers une lecture politico-phantasmatique de la trace du « décret collectif » et à partir d'un lieu fantasmé, dont les coordonnées se situent hors du temps réel.

Ce lieu fantasmé n'est pas l'utopie, il résulte de l'oubli de la nature du pouvoir – celui-ci corrompt ou devient destructeur lorsqu'il n'est pas mis au service du collectif.

L'arbitraire traduit donc le phantasme d'un pouvoir, d'une autorité qui rêve d'une légitimité sur la force et la foi du groupe – sachant qu'au contraire, « aucun système de domination, fût-ce le plus brutal, ne gouverne seulement par la force, par la domination » (P. Ricoeur, L'idéologie et l'utopie).

Ainsi considéré, l'arbitraire semble imposer deux postures possibles : se soumettre ou lutter. Mais, d'abord, il faut savoir que ce que cherche immédiatement l'arbitraire, ce n'est pas la soumission ; c'est s'approprier et s'identifier à l'instance de décision souveraine pour l'imposer comme la « sienne », naturellement.

Il y croit et il veut faire partager, au groupe, cette croyance par la force d'une décision subjective et par la rhétorique (administrative, révolutionnaire, nationaliste, populiste, communautariste). De ce point de vue, l'arbitraire est fondamentalement une usurpation de la langue, c'est-à-dire la confiscation du sens par une autorité, un pouvoir, un individu, qui impose un régime de monologue.

Autrement dit, la construction du sens et la production des valeurs échappent à la communauté. Par conséquent, face à l'arbitraire, il s'agit de promouvoir le dialogue et multiplier les voix possibles – car l'arbitraire se nourrit fondamentalement du silence.

Mlaïli Condro